Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N75-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 06 mai 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Paul GOARANT - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphanie DUMONT (pouvoir à Jacques EDERN), Catherine GOURMELON (pouvoir à Éric LE BOUR), Thierry MOAL (pouvoir à Michèle QUEAU), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
30 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 40	**Secrétaire de séance :**
30 avril 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Désignation d'un Secrétaire de séance

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-05-N75	5.2	Stéphane CLOAREC

Stéphane CLOAREC, Président, rappelle «…au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ».

Il est prévu que le Conseil Communautaire puisse adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.
Le Conseil Communautaire peut demander à des agents d'assister à des séances pour aider le secrétaire de séance.
Comme il s'agit d'une nomination ou d'une désignation, le secrétaire de séance doit être désigné au scrutin secret ; toutefois, le Conseil Communautaire peut décider de s'affranchir de cette désignation à bulletins secrets à condition de le décider à l'unanimité.

Ces formalités sont imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales ; néanmoins, si elles ne sont pas respectées ceci n'entraînera pas l'annulation des délibérations.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Gildas BERNARD comme secrétaire de séance.

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD